

KZ

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

RECEPISSE N° 2008 677 /MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

- Objet:
- Déclaration d'existence
 - Déclaration de modification dans les textes constitutifs
 - Déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant

Référence : Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association

Dénomination de l'association

**« ASSOCIATION POUR LES SCIENCES DE
LA SANTE DU BURKINA », en abrégé A.S.S.B.**

Siège de l'association

Bobo-Dioulasso, Province du Houet

Il est ci-dessous donné et rappelé respectivement :

- l'objet de l'association ainsi que les noms et adresses des membres de son organe dirigeant ;
- des dispositions de la Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 ;
- l'obligation d'insertion d'un extrait du présent récépissé au Journal Officiel du Faso

Ouagadougou, le

26 SEPT 2008



Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Décentralisation

Clément P. SAWADOGO -/-
Officier de l'Ordre National